

2022_CT2_192

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget annexe "Collecte et Traitement des Déchets Métropolitain" - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022

Le 22 juin 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'école supérieure d'art Félix Ciccolini à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 15 juin 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : BRAMOULLÉ Gérard - AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BUCHAUT Romain – BURLE Christian – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – CRISTIANI Georges donne pouvoir à BURLE Christian – MERCIER Arnaud donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : GOURNES Jean-Pascal – RAMOND Bernard – TERME Françoise – VINCENT Jean-Louis

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources
Finances

■ Séance du 22 juin 2022

02_1_05

■ Budget annexe "Collecte et Traitement des Déchets Métropolitain" - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022

Monsieur le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE**Finances, Budget, patrimoine et administration générale****■ Séance du 30 juin 2022****23503****FBPA-031-30/06/2022-CM****■ Budget annexe "Collecte et Traitement des Déchets Métropolitain" - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole doit se prononcer sur le budget supplémentaire 2022 du budget annexe « collecte et traitement des déchets métropolitain », budget établi selon la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le budget supplémentaire est un budget constatant la reprise des résultats de l'exercice précédent et d'ajustements des crédits. Les résultats de ce projet de Budget Supplémentaire sont présentés successivement en balances générales distinctes.

Ces balances regroupent par nature le montant des dépenses et des recettes séparant les mouvements réels des mouvements d'ordre.

La reprise des résultats de l'exercice précédent est intégrée au budget supplémentaire.

Il s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	24 116 672,86	24 116 672,86

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	3 654 934,36	3 654 934,36

Un rapport de présentation est joint en annexe à la présente délibération ainsi que la maquette budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_192-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FBPA 020/10892/21/CM du 16 décembre 2021 approuvant le Budget Primitif 2022 du budget annexe « Collecte et Traitement des Déchets métropolitain » ;
- La délibération FBPA 003/11690/22/CM du 5 mai 2022 approuvant la Décision Modificative n°1 du budget annexe « Collecte et Traitement des Déchets métropolitain ».

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Délibère

Article 1 :

Sont intégrées au budget supplémentaire 2022 du budget annexe « collecte et traitement des déchets métropolitain » les reprises des résultats 2021 des budgets annexes « collecte et traitement des déchets unifié des Territoires Marseille-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays de Martigues », « CT2- collecte et traitement des déchets », « CT3 - collecte et traitement des déchets » ; « CT5 - collecte et traitement des déchets ».

Article 2 :

Est adopté le budget supplémentaire 2022 du budget annexe « collecte et traitement des déchets métropolitain » tel que présenté ci-avant et annexé.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances

Didier KHELFA

RAPPORT DE PRÉSENTATION
BUDGET SUPPLEMENTAIRE
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS
METROPOLITAIN

EXERCICE 2022

Table des matières

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE	5
BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE MARSEILLE-POVENCE	5
1.1. RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE	5
1.2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE	6
1.2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	6
1.2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	7
1.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE	8
1.3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	8
1.3.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	9
1.4. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE	10
1.5. LA DETTE DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE	10
II. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » PARTIE RELATIVE AU PAYS D'AIX	11
2.1. RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU PAYS D'AIX	11
2.2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU PAYS D'AIX	12
2.2.1. LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	12
2.2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	13
2.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU PAYS D'AIX	14
2.3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	14
2.3.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	15
III. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS » PARTIE RELATIVE AU PAYS SALONNAIS	16

3.1. RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU PAYS SALONAI	16
3.2 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN –PARTIE RELATIVE AU PAYS SALONAI	17
3.2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	17
3.2.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	18
3.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN - PARTIE RELATIVE AU PAYS SALONAI	19
3.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	19
3.3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	20
IV- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE	21
4.1. RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE	21
4.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE	22
4.2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	22
4.2.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	23
4.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE	24
4.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	24
4.3.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »	25
V. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE D'ISTRES OUEST PROVENCE	26
5.1. RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE D'ISTRES OUEST PROVENCE	26
5.2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE D'ISTRES OUEST PROVENCE	27
5.2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	27
5.2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	28
5.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE D'ISTRES	29

5.3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	29
5.3.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	30
5.4. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE	31
5.5. LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	31
VI. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE DE MARTIGUES	32
6.1. RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE DE MARTIGUES	32
LE RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 626 K€ PERMET DE COUVRIR LE DEFICIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE 626 K€	32
DANS CES CONDITIONS, LE SOLDE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT EST NUL.	32
6.2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE DE MARTIGUES	33
6.2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	33
6.2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	34
6.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE DE MARTIGUES	35
6.3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	35
6.3.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »	36

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

Le budget supplémentaire de la « Collecte et du traitement des déchets métropolitain » du Territoire Marseille Provence s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Voté 2022 avant BS	Variation BS 2022	TOTAL 2022
Section d'exploitation	245 745 K€	10 386 K€	256 131 K€
Section d'Investissement	39 054 K€	664 K€	39 718 K€

- ✓ 10 3860 k€ en section d'exploitation
- ✓ 664 k€ en section d'investissement.

1.1. RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

A l'occasion du budget supplémentaire sont constatés les résultats de l'exercice précédent.

Résultats de l'exercice 2021		Résultats de clôture Fonctionnement (Exploitation) 2021 (A)	Résultats de clôture d'Investissement 2021 (B)	Restes à Réaliser en Recettes 2021 (C)	Résultats cumulés Investissement 2021 (B+C)	Part affectée à l'Investissement 2022 (D)	Solde maintenu en section de Fonctionnement (Exploitation) (A-D)
Fonctionnement/ Exploitation	Investissement						
10 787 383,92	-9 311 642,72	12 204 206,90	-6 149 335,27	0,00	-6 149 335,27	-6 149 335,27	6 054 871,63

Le résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 6 054 871,63 euros.

La section d'investissement clôture avec un déficit de 6 149 335,27 euros couvert par l'excédent de fonctionnement.

1.2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

1.2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 1 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Recettes réelles	245 528 K€	4 531 K€	250 059 K€	2%
Recettes de gestion courante	245 528 K€	4 531 K€	250 059 K€	2%
013 - Atténuations de Charges	1 040 K€		1 040 K€	0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	23 791 K€	-7 000 K€	16 791 K€	-29%
731- Fiscalité locale	216 307 K€	4 467 K€	220 774 K€	2%
74 - Dotations et participations	3 114 K€	4 336 K€	7 450 K€	139%
75 - Autres produits de gestion courante	1 276 K€	2 729 K€	4 005 K€	214%
Autres recettes de fonctionnement	0	0	0	
77 - Produits exceptionnels			0	
Recettes d'ordre	217 K€	-200 K€	17 K€	-92%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	217 K€	-200 K€	17 K€	-92%
Total recettes de fonctionnement	245 745 K€	4 331 K€	250 076 K€	2%
002 - Excédent reporté		6 055 K€	6 055 K€	
Total des Recettes d'exploitation cumulées	245 745 K€	10 386 K€	256 131 K€	4%

Les recettes de fonctionnement augmentent par rapport au budget voté, soit + 4% pour s'établir à 256 131 k€ contre 245 745 k€ de crédits votés. Les ajustements opérés sont les suivants :

- 7 000 k€ de crédits relatifs à la baisse des recettes issues de la redevance spéciale – chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » - Initialement estimée à 21 M€, les recettes issues de la mise en œuvre de la redevance spéciale sont finalement ramenées à 14M€. Cette baisse est consécutive à la réévaluation du nombre de professionnels (privés et établissements de l'Etat) ayant recours au privé pour collecter leur déchet. Cela se retrouve d'ailleurs au niveau des tonnages collectés qui ont diminué.
- + 4 467 k€ de crédits relatifs au réajustement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) suite à la transmission de l'état définitif 1259 – chapitre 73-
- + 4 336 k€ de crédits relatifs au chapitre 74 « Dotations et participations » dont 1 643 k€ de recettes liées aux éco-organisme, aux subventions versées par l'Ademe et la Région contre le gaspillage alimentaire et la collecte Bio Déchet et + 2 693 k€ de participation d'équilibre du budget principal au budget annexe.
- +2 729 k€ de crédits relatifs au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante ». Ces recettes sont composées notamment de crédits à hauteur de :
 - + 1 498 k€ au titre d'indemnité afférente à une décision de justice ;
 - +560 k€ de crédits d'annulation de titre de recettes ;
 - +223 k€ de crédits relatif à l'approbation d'un protocole transactionnel ayant pour objet le règlement amiable du différend relatif aux pénalités appliquées dans le cadre du marché T170026,
 - +234 k€ de crédits relatifs à l'émission d'un titre de recette correspondant aux tractions ferroviaires non effectuées par RDT13 entre 2017 et début 2022) ;
- + 6 055 k€ de crédits en report excédentaire de l'exercice 2021.

1.2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Recettes réelles	245 528 K€	4 531 K€	250 059 K€	2%
Recettes de gestion courante	245 528 K€	4 531 K€	250 059 K€	2%
013 - Atténuations de Charges	1 040 K€		1 040 K€	0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	23 791 K€	-7 000 K€	16 791 K€	-29%
731- Fiscalité locale	216 307 K€	4 467 K€	220 774 K€	2%
74 - Dotations et participations	3 114 K€	4 336 K€	7 450 K€	139%
75 - Autres produits de gestion courante	1 276 K€	2 729 K€	4 005 K€	214%
Autres recettes de fonctionnement	0	0	0	
77 - Produits exceptionnels			0	
Recettes d'ordre	217 K€	-200 K€	17 K€	-92%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	217 K€	-200 K€	17 K€	-92%
Total recettes de fonctionnement	245 745 K€	4 331 K€	250 076 K€	2%
002 - Excédent reporté		6 055 K€	6 055 K€	
Total des Recettes d'exploitation cumulées	245 745 K€	10 386 K€	256 131 K€	4%

Les dépenses de fonctionnement augmentent par rapport au budget voté, soit + 4% pour s'établir à 256 131 k€ contre 245 745 k€ de crédits votés. Les ajustements opérés sont les suivants :

- + 7 321 k€ au chapitre 011 « Charges à caractère général » :
 - +2 238 k€ de crédits relatifs à la révision de prix des marchés publics,
 - +2 482 M€ de crédits relatifs à la conclusion de 16 protocoles afin de procéder au paiement des entreprises pour pallier aux grèves intervenus de décembre 2021 et février 2022 en matière de collecte des déchets ménagers. S'ajoute des crédits à hauteur de 122 k€ de crédits résultats des actes d'huissiers liés à la réquisition de personnel ;
 - +1 100 de crédits concernant les carburants consécutifs à l'augmentation des coûts liés à l'énergie.
- + 930 k€ au chapitre 012 « Charges de personnel » liés à la refacturation des frais de personnel.
- +275 k€ au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » composées principalement de crédits relatifs aux créances éteintes (240 k€) ;
- +480 k€ de crédits relatifs au chapitre 67 « Charges exceptionnelles ». Il s'agit d'annulation de titre sur exercices antérieures concernant les pénalités appliquées dans le cadre du marché « Collecte des déchets ménagers et assimilés et propreté de la Voirie des arrondissement 3 et 14 de la Ville de Marseille (330 k€) et l'annulation de plusieurs titres de recettes émis en 2021 au titre de la redevance spéciale (150 k€) ;
- + 1 497 k€ de crédits relatifs aux opérations d'ordre de transfert entre section.

1.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

1.3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Recettes réelles	23 685 K€	-833 K€	22 851 K€	-4%
Recettes d'équipement	23 685 K€	-6 982 K€	16 702 K€	-29%
10 - Dotations fonds divers et réserves	1 881 K€		1 881 K€	
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)			0	
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	20 871 K€	-6 982 K€	13 888 K€	-33%
165 -Dépôts et cautionnement reçus			0	
21-Immobilisations corporelles	933 K€		933 K€	
Recettes financières	0	6 149 K€	6 149 K€	
10 - Dotations, réserves (hors 1068)			0	
1068 - Autres réserves		6 149 K€	6 149 K€	
27 - Autres immobilisations financières			0	
Recettes d'ordre	15 369 K€	1 497 K€	16 866 K€	10%
021 - Virement de la section de fonctionnement				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 338 K€	1 497 K€	13 835 K€	12%
041 - Opérations patrimoniales	3 031 K€		3 031 K€	0%
Total recettes d'investissement	39 054 K€	664 K€	39 718 K€	2%
001 - Solde d'exécution positif			0	
Total des recettes d'investissement cumulées	39 054 K€	664 K€	39 718 K€	2%

Les ajustements de recettes d'investissement s'élèvent à 664 k€ pour s'établir à 39 778 k€. Ils se composent de la couverture du déficit d'investissement en recettes permettant ainsi de réduire le volume d'emprunt de 6 982 k€ :

- -6 982 k€ en diminution de l'emprunt d'équilibre ;
- 6 149 k€ de crédits « Autres Réserves » 2021 ;
- 1 497 k€ d'opération d'ordre de transfert entre sections.

1.3.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Dépenses réelles	35 806 K€	-5 285 K€	30 521 K€	-15%
Dépenses d'équipement	25 139 K€	-5 285 K€	19 854 K€	-21%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)				
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)				
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)				
Total des opérations d'équipement	25 139 K€	-5 285 K€	19 854 K€	
Dépenses financières	10 667 K€	0	10 667 K€	0%
10 - Dotations fonds divers			0	
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 667 K€		10 667 K€	0%
27 - Autres immobilisations financières			0	
Dépenses d'ordre	3 248 K€	-200 K€	3 048 K€	-6%
040 - Opérations de transfert entre sections	217 K€	-200 K€	17 K€	-92%
041 - Opérations patrimoniales	3 031 K€		3 031 K€	0%
Total dépenses d'investissement	39 054 K€	-5 485 K€	33 569 K€	-14%
020 - Dépenses imprévues			0	
001 - Solde d'exécution négatif		6 149 K€	6 149 K€	
Total dépenses d'investissement cumulées	39 054 K€	664 K€	39 718 K€	2%

Les dépenses d'investissement sont également augmentées de 664 k€, soit +2% par rapport aux crédits votés 2022.

Les ajustements sont opérés en dépenses d'équipement à hauteur de 5 285 k€ afin de tenir compte du report de certains projets :

- -3 290 k€ de crédits relatifs au report de l'acquisition d'un terrain concernant la création d'un centre de tri ;
- -2 200 k€ de crédits relatifs au décalage de planning de remise aux normes du réseau de sécurité incendie concernant la réhabilitation des centres de transfert et du centre de stockage des déchets de la Crau ;
- -150 k€ de crédits relatifs au report de l'ouverture du centre de transfert de la Ciotat. ;
- +100 k€ de crédits relatifs afin de faire face à la demande croissante des composteurs
- +175 k€ de crédits informatiques afin de développer les services aux usagers.

+ 6 149 de déficit d'investissement reporté.

1.4. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

Aucune variation du volume d'AP n'est proposée.

1.5. LA DETTE DU BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « collecte et traitement des déchets métropolitain »

En k€	Stock de dette au 01/01/2022	Remboursement du capital de la dette en 2022	Intérêts de la dette en 2022	Emprunt nouveau 2022	Capital restant dû au 31/12/2022
Volume	105 366 K€	10 667 K€		13 888 K€	108 587 K€

Le capital restant dû au 31/12/2022 devrait s'établir au 31/12/2022 à 108 587 k€, en augmentation. Cependant, il est à noter que le volume d'emprunt en recettes diminue au budget supplémentaire de 6 982 k€ par rapport aux crédits votés.

II. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » PARTIE RELATIVE AU PAYS D'AIX

Le budget supplémentaire du budget annexe « collecte et du traitement des déchets métropolitain » du Pays d'Aix s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Voté 2022 avant BS	Variation BS 2022	TOTAL 2022
Section de fonctionnement	74 827 K€	8 857 K€	83 684 K€
Section d'investissement	12 066 K€	8 612 K€	20 678 K€

- ✓ 8 857 k€ en section de fonctionnement
- ✓ 8 612 k€ en section d'investissement.

2.1. RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU PAYS D'AIX

Résultats de l'exercice 2021		Résultats de clôture Fonctionnement (Exploitation) 2021 (A)	Résultats de clôture d'investissement 2020 (B)	Restes à Réaliser en Recettes 2021 (C)	Résultats cumulés Investissement 2021 (B+C)	Part affectée à l'investissement 2022 (D)	Solde maintenu en section de Fonctionnement (Exploitation) (A-D)
Fonctionnement/ Exploitation	Investissement						
4 008 144,93	-2 776 631,20	9 762 339,06	14 056 889,35	0,00	14 056 889,35	0,00	9 762 339,06

Le Budget supplémentaire a pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent.

Les résultats de clôtures du budget annexe « CT2 – Collecte et Traitement des déchets » de l'exercice 2021 sont excédentaires.

Le résultat reporté en section de fonctionnement est de 9 762,34 K€.

Celui de la section d'investissement est de 14 056., K€.

2.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU PAYS D'AIX

2.2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 1 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Recettes réelles	74 733,48 K€	-905,61 K€	73 827,87 K€	-1%
Recettes de gestion courante	74 733,48 K€	-905,61 K€	73 827,87 K€	-1%
013 - Atténuations de Charges	180,04 K€	0	180,04 K€	0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 035,00 K€	400,00 K€	8 435,00 K€	5%
731- Fiscalité locale		62 275,01 K€	62 275,01 K€	
74 - Dotations et participations	66 518,44 K€	-63 580,62 K€	2 937,82 K€	-96%
75 - Autres produits de gestion courante				
Autres recettes de fonctionnement				
77 - Produits exceptionnels				
Recettes d'ordre	94,00 K€	0	94,00 K€	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	94,00 K€		94,00 K€	0%
Total recettes de fonctionnement	74 827,48 K€	-905,61 K€	73 921,87 K€	-1%
002 - Excédent reporté		9 762,34 K€	9 762,34 K€	
Total des Recettes d'exploitation cumulées	74 827,48 K€	8 856,73 K€	83 684,21 K€	12%

La variation de crédits des produits de service (chapitre 70) concerne un réajustement à la hausse du tonnage sur le site de l'Arbois.

La diminution des prévisions des dotations et participations (chapitre 74) pour un montant de 63 580,62 K€ correspond :

- l'annulation de la participation du Budget principal métropolitain pour un montant de 9 762,34 K€
- une baisse de subventions attendues pour un montant de 78,5 K€.
- la TEOM est ré-imputée sur la fiscalité locale (731) pour un montant de 61 010,24K€

Le montant prévisionnel de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à 62 275,01K€

Le solde du résultat de clôture de l'exercice 2021 sur le budget annexe « CT2 – Collecte et Traitement des Déchets » est de 9 767,34 K€.

2.2.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 1 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Dépenses réelles	70 327,48 K€	7 676,39 K€	78 003,87 K€	11%
Dépenses de gestion courante	70 193,11 K€	4 579,72 K€	74 772,84 K€	7%
011 - Charges à caractère général	50 748,33 K€	3 681,95 K€	54 430,28 K€	7%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	19 150,67 K€	397,78 K€	19 548,45 K€	2%
014 - Atténuations de Produits				
65 - Autres charges de gestion courante	294,11 K€	500,00 K€	794,11 K€	170%
Autres dépenses de fonctionnement	134,36 K€	3 096,66 K€	3 231,03 K€	2305%
66 - Charges financières				
67 - Charges exceptionnelles	34,36 K€	96,66 K€	131,03 K€	281%
68 - provisions	100,00 K€	3 000,00 K€	3 100,00 K€	
Dépenses d'ordre	4 500,00 K€	1 180,34 K€	5 680,34 K€	26%
023 - Virement à la section d'investissement		996,84 K€	996,84 K€	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 500,00 K€	183,50 K€	4 683,50 K€	4%
Total dépenses de fonctionnement cumulées	74 827,48 K€	8 856,73 K€	83 684,20 K€	12%
022 - Dépenses imprévues				
002 - Déficit reporté				
Total dépenses de fonctionnement cumulées	74 827,48 K€	8 856,73 K€	83 684,20 K€	12%

La variation de crédits en dépenses d'exploitation concerne :

- L'inscription de crédits complémentaires en dépenses courantes correspond à l'augmentation du prix des énergies (carburant, électricité), une révision des prix du marché ainsi qu'à la maintenance des colonnes de tri. (Chapitre 011).
- Une prévision à la hausse des intérêts moratoires pour un montant de 500 K€ (chapitre 65) et des charges de personnel pour un montant de 397,78 K€ (chapitre 012).
- Une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement et charges financiers est prévu pour 3 M€.
- Les différentes recettes inscrites en section de fonctionnement permettent d'inscrire 996,84 K€ au titre du virement vers la section d'investissement.

2.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU PAYS D'AIX

2.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 1 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Recettes réelles	7 565,43 K€	-6 625,25 K€	940,18 K€	-88%
Recettes d'équipement	6 664,68 K€	-6 664,68 K€	0	-100%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)				
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	6 664,68 K€	-6 664,68 K€	0	-100%
165 - Dépôts et cautionnement reçus				
Recettes financières	900,76 K€	39,42 K€	940,18 K€	4%
10 - Dotations, réserves (hors 1068)	900,76 K€	39,42 K€	940,18 K€	4%
1068 - Autres réserves				
27 - Autres immobilisations financières				
Recettes d'ordre	4 500,00 K€	1 180,34 K€	5 680,34 K€	26%
021 - Virement de la section de fonctionnement		996,84 K€	996,84 K€	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 500,00 K€	183,50 K€	4 683,50 K€	4%
041 - Opérations patrimoniales				
Total recettes d'investissement	12 065,43 K€	-5 444,92 K€	6 620,52 K€	-45%
001 - Solde d'exécution positif		14 056,89 K€	14 056,89 K€	
Total des recettes d'investissement cumulées	12 065,43 K€	8 611,97 K€	20 677,41 K€	71%

- Une prévision de recette d'investissement au titre de la FCTVA est réévaluée pour un montant total 940,18 K€
- L'emprunt prévisionnel de 6 664,68 K€ est annulé suite à la reprise des excédents.

2.3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 1 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Dépenses réelles	11 971,43 K€	8 611,97 K€	20 583,41 K€	72%
Dépenses d'équipement	11 971,43 K€	8 611,97 K€	20 583,41 K€	72%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)				
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)				
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)				
Total des opérations d'équipement	11 971,43 K€	8 611,97 K€	20 583,41 K€	72%
Dépenses financières	0	0	0	
10 - Dotations fonds divers				
16 - Emprunts et dettes assimilées				
27 - Autres immobilisations financières				
Dépenses d'ordre	94,00 K€	0	94,00 K€	0%
040 - Opérations de transfert entre sections	94,00 K€		94,00 K€	0%
041 - Opérations patrimoniales				
Total dépenses d'investissement	12 065,43 K€	8 611,97 K€	20 677,41 K€	71%
020 - Dépenses imprévues				
001 - Solde d'exécution négatif				
Total dépenses d'investissement cumulées	12 065,43 K€	8 611,97 K€	20 677,41 K€	71%

Les variations sur les dépenses d'investissement correspondent à des ajustements de crédits.

- ✓ Sur le site de l'Arbois, des études de pré-extension des MOE et des travaux sur plusieurs opérations pour un montant de : 724.85 K€ ;
- ✓ Une mise en conformité sur plusieurs sites (déchèteries) est estimée à 320 K€ ;
- ✓ L'achat de véhicules, l'ajustement du parc des Ordures Ménagères, la dotation systématique de composteurs et l'achat de matériel divers est estimé à 1 173.42 K€ ;
- ✓ Le report de l'excédent est positionné sur 2 AP « COCOM » et « LOI LEC » pour un montant respectif de 4 000 K€ et 2 358.52 K€.

III. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » PARTIE RELATIVE AU PAYS SALONNAIS

Le budget supplémentaire de la « Collecte et du traitement des déchets métropolitain » du Pays Salonnais s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Voté avant BS	Variation BS 2022	TOTAL 2022
Section de Fonctionnement	26 582 K€	3 556 K€	30 137 K€
Section d'Investissement	3 352 K€	1 893 K€	5 246 K€

- ✓ 3 556 k€ en section de fonctionnement
- ✓ 1 893 k€ en section d'investissement.

3.1. RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU PAYS SALONNAIS

Les résultats 2021 se répartissent de la manière suivante :

Budgets	Résultats de l'exercice 2021		Résultats de clôture Fonctionnement (Exploitation) 2021 (A)	Résultats de clôture d'Investissement 2021 (B)	Restes à Réaliser en Recettes 2021 (C)	Résultats cumulés Investissement 2021 (B+C)	Part affectée à l'Investissement 2022 (D)	Solde maintenu en section de Fonctionnement (Exploitation) (A-D)
	Fonctionnement/ Exploitation	Investissement						
Budget unifié Collecte et Traitement des déchets	7 984 275,38	-973 141,28	7 393 821,62	-1 893 068,39	0,00	-1 893 068,39	4 808 346,79	2 585 474,83

3.2 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » –PARTIE RELATIVE AU PAYS SALONAI

3.2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	Total voté 2021	BP 2022 + DM1 2022	BS 2022	Total après BS	Evolution en % Total après BS/BP 2022
Recettes réelles	20 148 K€	26 482 K€	970 K€	27 452 K€	4%
Recettes de gestion courante	20 148 K€	26 482 K€	970 K€	27 452 K€	4%
013 - Atténuations de Charges	6 K€	6 K€		6 K€	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 010 K€	1 248 K€	166 K€	1 415 K€	13%
73 - Impôts et taxes sauf 731			597 K€	597 K€	
74 - Dotations et participations	16 362 K€	23 557 K€		23 557 K€	0%
75 - Autres produits de gestion courante	1 770 K€	1 670 K€	207 K€	1 877 K€	12%
Autres recettes d'exploitation	0	0	0	0	
76 - Produits financiers				0	
77 - Produits exceptionnels				0	
Recettes d'ordre	81 K€	100 K€	0	100 K€	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 K€	100 K€		100 K€	0%
Total recettes d'exploitation	20 229 K€	26 582 K€	970 K€	27 552 K€	4%
002 - Excédent reporté			2 585 K€	2 585 K€	
Total des Recettes d'exploitation cumulées	20 229 K€	26 582 K€	3 556 K€	30 137 K€	13%

- ✓ Le résultat de clôture 2021 de fonctionnement du budget annexe « CT3 – collecte et traitement des déchets » du territoire du Pays Salonais s'élève à 7 394 K€, dont 2 585 K€ sont conservés au budget supplémentaire sur la même section pour couvrir les ajustements faits en dépenses (chapitre 002).
- ✓ Le chapitre 70 est abondé de 166 K€ en application de la délibération TCM-015-10852/21/BM du 16/12/2021 relative à un protocole transactionnel qui prévoit l'annulation/réémission de titres de recettes émis en 2020.
- ✓ Le chapitre 73 est augmenté de 597 K€ en réajustement du produit à percevoir au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- ✓ Le chapitre 75 est abondé de 207 K€ en application du jugement 207 k€.

3.2.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	Total voté 2021	BP 2022 + DM1 2022	BS 2022	Total après BS	Evolution en % Total après BS/BP 2022
Dépenses réelles	19 914 K€	26 262 K€	3 556 K€	29 817 K€	14%
Dépenses de gestion courante	19 894 K€	26 257 K€	3 272 K€	29 529 K€	12%
011 - Charges à caractère général	18 002 K€	24 028 K€	3 206 K€	27 234 K€	13%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 887 K€	2 171 K€	67 K€	2 238 K€	3%
014 - Atténuations de Produits				0	
65 - Autres charges de gestion courante	5 K€	58 K€		58 K€	0%
Autres dépenses d'exploitation	20 K€	5 K€	283 K€	288 K€	5663%
66 - Charges financières	15 K€			0	
67 - Charges exceptionnelles	5 K€	5 K€	283 K€	288 K€	
68 - provisions				0	
Dépenses d'ordre	315 K€	320 K€	0	320 K€	0%
023 - Virement à la section d'investissement				0	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 K€	320 K€		320 K€	0%
Total dépenses d'exploitation	20 229 K€	26 582 K€	3 556 K€	30 137 K€	13%
002 - Déficit reporté					
Total dépenses d'exploitation cumulées	20 229 K€	26 582 K€	3 556 K€	30 137 K€	13%

- ✓ Le chapitre 011 est abondé à hauteur de 3 206 K€ pour couvrir l'augmentation du coût de traitement des ordures ménagères, la hausse des carburants, l'application du jugement 63 k€ et les dépenses liées au MAPA sécurisation et optimisation fiscale.
- ✓ Les dépenses de personnel sont ajustées à hauteur de 67 K€ (chapitre 012).
- ✓ Le chapitre 67 est abondé de 283 K€ en application de la délibération TCM-015-10852/21/BM du 16/12/2021 relative à un protocole transactionnel qui prévoit l'annulation/réémission de titres de recettes émis en 2020.

3.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU PAYS SALONAI

3.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	Total voté 2021	BP 2022 + DM1 2022	BS 2022	Total après BS	Evolution en % Total après BS/BP 2022
Recettes réelles	3 943 K€	3 032 K€	1 893 K€	4 926 K€	62%
Recettes d'équipement	3 943 K€	2 920 K€	-2 886 K€	34 K€	-99%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)			34 K€	34 K€	
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	3 943 K€	2 920 K€	-2 920 K€	0	-100%
21 - Immobilisations corporelles				0	
Recettes financières	0	113 K€	4 779 K€	4 891 K€	4237%
10 - Dotations, réserves (hors 1068)		113 K€	-30 K€	83 K€	
1068 - Autres réserves			4 808 K€	4 808 K€	
27 - Autres immobilisations financières				0	
Recettes d'ordre	315 K€	320 K€	0	320 K€	0%
021 - Virement de la section d'exploitation				0	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 K€	320 K€		320 K€	0%
041 - Opérations patrimoniales				0	
Total recettes d'investissement	4 258 K€	3 352 K€	1 893 K€	5 246 K€	56%
001 - Solde d'exécution positif				0	
Total des recettes d'investissement cumulées	4 258 K€	3 352 K€	1 893 K€	5 246 K€	56%

- ✓ Affectation au compte 1068 de la part du résultat cumulé positif de fonctionnement à hauteur de 4 808€ dont 1 893 K€ en couverture du besoin de financement.
- ✓ L'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif 2022 est supprimé par abondement du chapitre 16 à hauteur de 2 920 K€.
- ✓ 29 K€ sont déduits du chapitre 10 consécutivement à l'ajustement des recettes du FCTVA.
- ✓ Les recettes d'investissement engagées fin 2021 sont reportées au chapitre 13 pour 34 K€ (restes à réaliser).

3.3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	Total voté 2021	BP 2022 + DM1 2022	BS 2022	Total après BS	Evolution en % Total après BS/BP 2022
Dépenses réelles	4 177 K€	3 252 K€	0	3 252 K€	0%
Dépenses d'équipement	4 077 K€	3 252 K€	0	3 252 K€	0%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)				0	
204 - Subventions d'équipement versées				0	
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)				0	
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)				0	
2019302100 - EQUIPEMENTS ET INSTALLATION COLLECTE	860 K€	604 K€		604 K€	0%
2019302200 - OPTIMISATION RESEAU DECHETTERIE	2 900 K€	2 463 K€		2 463 K€	0%
2019302300 - TRAVAUX SUR CENTRE DE TRANSFERT DECHETS	201 K€	65 K€		65 K€	0%
2019302400 - CSDND MALLEMORT	16 K€	19 K€		19 K€	0%
2019302500 - CENTRE DE TRANSFERT DECHET LA VAUTUBIERE	82 K€	0		0	
2019302900 - OPTIMISATION DES CENTRES DE TRANSFERT	19 K€	32 K€		32 K€	0%
2021300001 - CENTRE D ENFOUISSEMENT	0	70 K€		70 K€	0%
Total des opérations d'équipement	4 077 K€	3 252 K€	0	3 252 K€	0%
Dépenses financières	100 K€	0	0	0	
13 - Subventions d'investissement				0	
16 - Emprunts et dettes assimilées	100 K€			0	
26 - Participations et créances rattachées				0	
27 - Autres immobilisations financières				0	
45 - Opérations pour le compte de tiers (6)				0	
Dépenses d'ordre	81 K€	100 K€	0	100 K€	0%
040 - Opérations de transfert entre sections	81 K€	100 K€		100 K€	0%
041 - Opérations patrimoniales				0	
Total dépenses d'investissement	4 258 K€	3 352 K€	0	3 352 K€	0%
001 - Solde d'exécution négatif			1 893 K€	1 893 K€	
Total dépenses d'investissement cumulées	4 258 K€	3 352 K€	1 893 K€	5 246 K€	56%

✓ Le résultat cumulé d'investissement qui s'élève à 1 893 K€ est inscrit à la ligne 001.

IV- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Le budget supplémentaire de la « collecte et du traitement des déchets métropolitain » du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Voté 2022 avant BS	Variation BS 2022	TOTAL 2022
Section de fonctionnement	29 483 K€	412 K€	29 895 K€
Section d'investissement	2 721 K€	526 K€	3 247 K€

- ✓ 412 k€ en section de fonctionnement
- ✓ 526 k€ en section d'investissement.

4.1. RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Résultats de l'exercice 2021		Résultats de clôture	Résultats de clôture	Restes à Réaliser en	Résultats cumulés	Part affectée à	Solde maintenu en
Fonctionnement/ Exploitation	Investissement	Fonctionnement (Exploitation) 2021 (A)	d'Investissement 2020 (B)	Recettes 2021 (C)	Investissement 2021 (B+C)	l'Investissement 2022 (D)	section de Fonctionnement (Exploitation) (A-D)
-686 344,16	555 572,87	0,00	507 420,62	0,00	507 420,62	0,00	0,00

Le résultat de clôture 2021 de la section d'investissement d'un montant de 507 k€ est reporté en recettes d'investissement au budget supplémentaire 2022.

4.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

4.2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 1 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Recettes réelles	29 256 K€	412 K€	29 668 K€	1%
Recettes de gestion courante	29 256 K€	412 K€	29 668 K€	1%
013 - Atténuations de Charges	4 K€		4 K€	0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 195 K€		1 195 K€	0%
73 - Fiscalité directe	18 540 K€	405 K€	18 945 K€	
74 - Dotations et participations	9 409 K€	-147 K€	9 262 K€	-2%
75 - Autres produits de gestion courante	108 K€	154 K€	262 K€	143%
Autres recettes de fonctionnement	0	0	0	
77 - Produits exceptionnels			0	
Recettes d'ordre	227 K€	0	227 K€	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	227 K€		227 K€	0%
Total recettes de fonctionnement	29 483 K€	412 K€	29 895 K€	1%
002 - Excédent reporté			0	
Total des Recettes d'exploitation cumulées	29 483 K€	412 K€	29 895 K€	1%

Les ajustements de crédits s'établissent à 412 K€, soit une augmentation de 1% par rapport au crédits votés :

- Au chapitre 73 « Fiscalité directe », + 405K€ de recettes supplémentaires de taxe d'enlèvement des ordures ménagères consécutives à la transmission de l'état définitif 1259 ;
- Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : +154 k€ de recettes au titre d'indemnité afférente à une décision de justice ;

Ces ajustements de recettes supplémentaires ont pour conséquence de réduire la participation du budget principal à hauteur de 147 k€.

4.2.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 1 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Dépenses réelles	26 855 K€	328 K€	27 183 K€	1%
Dépenses de gestion courante	26 850 K€	318 K€	27 168 K€	1%
011 - Charges à caractère général	17 681 K€	313 K€	17 994 K€	2%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9 152 K€		9 152 K€	0%
014 - Atténuations de Produits			0	
65 - Autres charges de gestion courante	17 K€	5 K€	22 K€	30%
Autres dépenses de fonctionnement	5 K€	10 K€	15 K€	200%
66 - Charges financières			0	
67 - Charges exceptionnelles	5 K€	10 K€	15 K€	200%
68 - provisions			0	
Dépenses d'ordre	2 628 K€	84 K€	2 712 K€	3%
023 - Virement à la section d'investissement			0	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 628 K€	84 K€	2 712 K€	3%
Total dépenses de fonctionnement	29 483 K€	412 K€	29 895 K€	1%
022 - Dépenses imprévues			0	
002 - Déficit reporté			0	
Total dépenses de fonctionnement cumulées	29 483 K€	412 K€	29 895 K€	1%

Les ajustements de crédits s'établissent à 412 K€, soit une augmentation de 1% par rapport au crédits votés :

- Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est augmenté de 313 k€ consécutif à +163 k€ de crédits liés à l'inflation des prix sur l'énergie et le carburant, +100 k€ supplémentaires sont prévus suites aux protocoles passés en fin d'année pour assurer des tournées d'enlèvement des ordures par des prestataires privés pendant les grèves survenues en fin d'année et + 47 k€ de crédits concernant des frais d'actes et de contentieux.
- Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » +5 k€ sont positionnés pour le versement d'intérêts moratoires.
- Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » + 10 k€ de crédits relatifs à des annulations de titres concernant les redevances spéciales.
- Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section » + 4 k€ de crédits les écritures de dotations aux amortissements.

4.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

4.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 1 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Recettes réelles	100 K€	-65 K€	35 K€	-65%
Recettes d'équipement	100 K€	-65 K€	35 K€	-65%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	100 K€	-65 K€	35 K€	-65%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)				
Recettes financières	0	0	0	
10 - Dotations, réserves (hors 1068)			0	
1068 - Autres réserves			0	
27 - Autres immobilisations financières			0	
Recettes d'ordre	2 621 K€	84 K€	2 705 K€	3%
021 - Virement de la section de fonctionnement			0	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 621 K€	84 K€	2 705 K€	3%
041 - Opérations patrimoniales			0	
Total recettes d'investissement	2 721 K€	19 K€	2 740 K€	1%
001 - Solde d'exécution positif		507 K€	507 K€	
Total des recettes d'investissement cumulées	2 721 K€	526 K€	3 247 K€	19%

Les ajustements de crédits s'établissent à 526 k€, soit une augmentation de 19% par rapport au crédits votés consécutive au résultat reporté 2021 d'un montant de 507 K€.

Les autres variations concernent :

- Le chapitre 040 est augmenté de 84 k€ pour correspondre aux prévisions du service patrimoine.
- Le chapitre 13 « subvention d'investissement » est diminué de -65 k€ pour tenir compte des réalisations de l'année précédente.

4.3.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 1 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Dépenses réelles	2 494 K€	526 K€	3 020 K€	21%
Dépenses d'équipement	2 494 K€	526 K€	3 020 K€	21%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)			0	
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)			0	
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)			0	
Total des opérations d'équipement	2 494 K€	526 K€	3 020 K€	21%
Dépenses financières	0	0	0	
10 - Dotations fonds divers			0	
16 - Emprunts et dettes assimilées			0	
27 - Autres immobilisations financières			0	
Dépenses d'ordre	227 K€	0	227 K€	0%
040 - Opérations de transfert entre sections	227 K€		227 K€	0%
041 - Opérations patrimoniales			0	
Total dépenses d'investissement	2 721 K€	526 K€	3 247 K€	19%
020 - Dépenses imprévues			0	
001 - Solde d'exécution négatif			0	
Total dépenses d'investissement cumulées	2 721 K€	526 K€	3 247 K€	19%

Les ajustements en dépenses d'équipement s'établissent à +526 k€ afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

V. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE D'ISTRES OUEST PROVENCE

Le budget supplémentaire 2022 conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ 0 k€ en section d'investissement
- ✓ 83 k€ en section de fonctionnement

	Voté avant BS	Variation BS 2022	TOTAL 2022
Section de Fonctionnement	27 049 K€	83 K€	27 132 K€
Section d'Investissement	1 923 K€	0	1 923 K€

5.1. RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE D'ISTRES OUEST PROVENCE

A l'occasion du budget supplémentaire sont repris les résultats de l'exercice précédent.

Résultats de l'exercice 2021		Résultats de clôture	Résultats de clôture	Restes à	Résultats	Part affectée à	Solde maintenu en
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement 2021	d'Investissement 2021	Réaliser en Recettes 2021	cumulés Investissement 2021	l'Investissement 2022	section de Fonctionnement
0,00	465 723,91	0,00	705 110,10	0,00	705 110,10	0,00	0,00

- ✓ Le résultat de clôture de la section d'exploitation est nul du fait d'une participation du budget principal venant compenser le déficit d'exécution de la section.
- ✓ La section d'investissement 2021 s'est clôturée avec un excédent de 705 110,10 €. Il est inscrit et porté au compte 001 du budget supplémentaire 2022 en recettes.

5.2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE D'ISTRES OUEST PROVENCE

5.2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 1 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Recettes réelles	27 049 K€	83 K€	27 132 K€	0%
Recettes de gestion courante	27 049 K€	83 K€	27 132 K€	0%
013 - Atténuations de Charges	0		0	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	125 K€		125 K€	0%
73 - Fiscalité locale	12 622 K€	317 K€	12 939 K€	0 K€
74 - Dotations et participations	14 292 K€	-234 K€	14 058 K€	0 K€
75 - Autres produits de gestion courante	10 K€		10 K€	0%
Autres recettes de fonctionnement	0	0	0	
76 - Produits financiers			0	
77 - Produits exceptionnels			0	
Recettes d'ordre	0	0	0	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			0	
Total recettes de fonctionnement	27 049 K€	83 K€	27 132 K€	0%
002 - Excédent reporté			0	
Total des Recettes d'exploitation cumulées	27 049 K€	83 K€	27 132 K€	0%

Les ajustements des recettes de fonctionnement s'établissent à 83 k€ et se décomposent de la manière suivante :

- +317 k€ de crédits relatifs à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères suite à la transmission de l'état définitif 1259 ;
- -234 k€ de participation du budget principal au budget annexe « collecte et traitement des déchets métropolitain » du territoire.

5.2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 1 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Dépenses réelles	26 702 K€	35 K€	26 737 K€	0%
Dépenses de gestion courante	26 691 K€	35 K€	26 726 K€	0%
011 - Charges à caractère général	19 696 K€	-1 K€	19 695 K€	0%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 976 K€		6 976 K€	0%
014 - Atténuations de Produits			0	
65 - Autres charges de gestion courante	18 K€	36 K€	54 K€	196%
Autres dépenses de fonctionnement	11 K€	0	11 K€	0%
66 - Charges financières			0	
67 - Charges exceptionnelles	11 K€		11 K€	0%
68 - provisions			0	
Dépenses d'ordre	348 K€	48 K€	395 K€	14%
023 - Virement à la section d'investissement			0	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	348 K€	48 K€	395 K€	14%
Total dépenses de fonctionnement	27 049 K€	83 K€	27 132 K€	0%
002 - Déficit reporté			0	
Total dépenses de fonctionnement cumulées	27 049 K€	83 K€	27 132 K€	0%

Les ajustements des dépenses de fonctionnement s'établissent à 83 k€ et se décomposent notamment de la manière suivante :

- Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » +36 k€ dont 34 k€ d'intérêt moratoire ;
- Le chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre sections » +48 k€.

5.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE D'ISTRES

5.3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 1 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Recettes réelles	1 575 K€	-753 K€	822 K€	-48%
Recettes d'équipement	1 575 K€	-753 K€	822 K€	-48%
10 - FCTVA	83 K€		83 K€	
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)		6 K€	6 K€	
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	1 492 K€	-759 K€	733 K€	-51%
Recettes financières	0	0	0	
10 - Dotations, réserves (hors 1068)			0	
1068 - Autres réserves			0	
024 - Produits des cessions d'immobilisations			0	
27 - Autres immobilisations financières			0	
Recettes d'ordre	348 K€	48 K€	395 K€	14%
021 - Virement de la section de fonctionnement			0	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	348 K€	48 K€	395 K€	14%
041 - Opérations patrimoniales			0	
Total recettes d'investissement	1 923 K€	-705 K€	1 218 K€	-37%
001 - Solde d'exécution positif		705 K€	705 K€	
Total des recettes d'investissement cumulées	1 923 K€	0	1 923 K€	0%

Il n'y a pas d'augmentation des recettes d'investissement cumulées.

Cependant des variations de crédits sont prévues :

- + 705 K€ relatif à la reprise de l'excédent d'investissement ;
- + 48 K€ d'opération d'ordre liée aux amortissements ;
- Et une diminution de l'emprunt d'équilibre budgétaire pour un montant de 759K€.

5.3.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 1 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Dépenses réelles	0	0	0	
Dépenses d'équipement	0	0	0	
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)			0	
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)			0	
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)			0	
Total des opérations d'équipement			0	
Dépenses financières	0	0	0	
16 - Emprunts et dettes assimilées			0	
27 - Autres immobilisations financières			0	
Dépenses d'ordre	1 923 K€	0	1 923 K€	0%
040 - Opérations de transfert entre sections	1 923 K€		1 923 K€	0%
041 - Opérations patrimoniales			0	
Total dépenses d'investissement	1 923 K€	0	1 923 K€	0%
001 - Solde d'exécution négatif			0	
Total dépenses d'investissement cumulées	1 923 K€	0	1 923 K€	0%

Au budget supplémentaire, aucun ajustement de dépense d'investissement est à prévoir.

5.4. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

En K€	Programmes	AP Montant initial	Montant initial restant à financer au 01/01/2022	AP Variation annuelle du volume BP + DM1 2022	AP Variation annuelle du volume BS 2022	AP Variation annuelle du volume total (BP+DM+BS)	Crédit de paiement voté 2022	AP reste à financer après le Budget Supplémentaire	Durée de Résorption
6 701 K€	17501 D-TRAITEMENT DES DECHETS	6 701 K€	3 707 K€	0 K€		0 K€	759 K€	5 942 K€	8 Ans
2 572 K€	20501 D-TRAITEMENT DES DECHETS	1 834 K€	1 518 K€	739 K€		739 K€	1 164 K€	1 409 K€	1 Ans

Aucune variation d'AP n'est proposée.

5.5. LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

Sans objet pour ce budget qui ne supporte pour le moment pas de dette. A noter néanmoins l'inscription en 2022 d'un emprunt d'équilibre budgétaire de 1 492 K€ réduit à 628 K par l'excédent d'investissement et une recette d'ordre.

VI. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE DE MARTIGUES

Le budget supplémentaire 2022 conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ 628 k€ en section d'investissement
- ✓ 745 k€ en section de fonctionnement

	Voté 2022 avant BS	Variation BS 2022	TOTAL 2022
Section de fonctionnement	13 246 K€	745 K€	13 991 K€
Section d'Investissement	1 977 K€	628 K€	2 605 K€

6.1. RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE DE MARTIGUES

Résultats de l'exercice 2021		Résultats de clôture	Résultats de clôture	Restes à	Résultats cumulés	Part affectée à	Solde maintenu en
Fonctionnement/ Exploitation	Investissement	Fonctionnement (Exploitation) 2021	d'Investissement 2021 (B)	Réaliser en Recettes 2021 (C)	Investissement 2021 (B+C)	l'Investissement 2022 (D)	section de Fonctionnement (Exploitation) (A-D)
626 466,26	145 668,74	626 466,26	-626 466,26	0,00	-626 466,26	-626 466,26	0,00

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 626 k€ permet de couvrir le déficit de la section d'investissement de 626 k€.

Dans ces conditions, le solde en section de fonctionnement est nul.

6.2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE DE MARTIGUES

6.2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Recettes réelles	13 246 K€	743 K€	13 989 K€	6%
Recettes de gestion courante	13 246 K€	743 K€	13 989 K€	6%
013 - Atténuations de Charges	2 K€		2 K€	0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	501 K€		501 K€	0%
731- Fiscalité locale	11 215 K€	313 K€	11 528 K€	3%
74 - Dotations et participations	1 129 K€	430 K€	1 559 K€	38%
75 - Autres produits de gestion courante	400 K€		400 K€	0%
Autres recettes de fonctionnement			0	
77 - Produits exceptionnels			0	
Recettes d'ordre	0	2 K€	2 K€	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 K€	2 K€	
Total recettes de fonctionnement	13 246 K€	745 K€	13 991 K€	6%
002 - Excédent reporté			0	
Total des Recettes d'exploitation cumulées	13 246 K€	745 K€	13 991 K€	0 K€

Les ajustements des recettes de fonctionnement s'établissent à 745 k€ et se décomposent de la manière suivante :

- +313 k€ de crédits relatifs à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères suite à la transmission de l'état définitif 1259 ;
- +430 k€ de participation du budget principal au budget annexe « collecte et traitement des déchets métropolitain » du territoire.

6.2.2.LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Dépenses réelles	12 676 K€	581 K€	13 257 K€	5%
Dépenses de gestion courante	12 675 K€	581 K€	13 256 K€	5%
011 - Charges à caractère général	3 634 K€	152 K€	3 786 K€	4%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 424 K€	428 K€	6 852 K€	7%
014 - Atténuations de Produits	2 610 K€		2 610 K€	0%
65 - Autres charges de gestion courante	7 K€	1 K€	8 K€	14%
Autres dépenses de fonctionnement	1 K€	0	1 K€	0%
66 - Charges financières			0	
67 - Charges exceptionnelles	1 K€		1 K€	0%
68 - provisions			0	
Dépenses d'ordre	570 K€	164 K€	734 K€	29%
023 - Virement à la section d'investissement			0	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	570 K€	164 K€	734 K€	29%
Total dépenses de fonctionnement cumulées	13 246 K€	745 K€	13 991 K€	6%
022 - Dépenses imprévues				
002 - Déficit reporté				
Total dépenses de fonctionnement cumulées	13 246 K€	745 K€	13 991 K€	6%

Les ajustements des dépenses de fonctionnement s'établissent à 745 k€, soit + 6% par rapport aux crédits votés et se décomposent notamment de la manière suivante :

- Le chapitre 011 « Charges à caractère général » + 152 k€ dont 110 k€ de crédits liés à l'augmentation du coût des carburant ;
- La chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » + 428 k€ de crédits ;
- Le chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre sections » + 164 k€.

6.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN » - PARTIE RELATIVE AU TERRITOIRE DE MARTIGUES

6.3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Recettes réelles	1 407 K€	464 K€	1 871 K€	33%
Recettes d'équipement	1 407 K€	-162 K€	1 245 K€	-12%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	100 K€		100 K€	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	1 307 K€	-162 K€	1 145 K€	-12%
165 - Dépôts et cautionnement reçus			0	
Recettes financières	0	626 K€	626 K€	
10 - Dotations, réserves (hors 1068)			0	
1068 - Autres réserves		626 K€	626 K€	
27 - Autres immobilisations financières			0	
Recettes d'ordre	570 K€	164 K€	734 K€	29%
021 - Virement de la section de fonctionnement			0	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	570 K€	164 K€	734 K€	29%
041 - Opérations patrimoniales			0	
Total recettes d'investissement	1 977 K€	628 K€	2 605 K€	32%
001 - Solde d'exécution positif			0	
Total des recettes d'investissement cumulées	1 977 K€	628 K€	2 605 K€	32%

Les recettes d'investissement sont ajustées à hauteur de 628 k€, soit +32 % par rapport aux crédits votés.

Les variations concernent les chapitres suivants :

- +626 k€ correspondant à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- +164 k€ de recettes d'ordre de transferts entre sections ;
- -162 k€ de recette liées à l'emprunt.

6.3.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS METROPOLITAIN »

En K€	BP + DM 2022	Propositions BS 2022	Total après BS 2022	Evolution BS 2022 en %
Dépenses réelles	1 977 K€	0	1 977 K€	0%
Dépenses d'équipement	1 977 K€	0	1 977 K€	0%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)			0	
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)			0	
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)			0	
Total des opérations d'équipement	1 977 K€		1 977 K€	
Dépenses financières	0	0	0	
10 - Dotations fonds divers			0	
16 - Emprunts et dettes assimilées			0	
27 - Autres immobilisations financières			0	
Dépenses d'ordre	0	2 K€	2 K€	
040 - Opérations de transfert entre sections		2 K€	2 K€	
041 - Opérations patrimoniales			0	
Total dépenses d'investissement	1 977 K€	2 K€	1 979 K€	0%
020 - Dépenses imprévues			0	
001 - Solde d'exécution négatif		626 K€	626 K€	
Total dépenses d'investissement cumulées	1 977 K€	628 K€	2 605 K€	32%

Les dépenses d'investissement sont ajustées à hauteur de 628 k€, soit +32 % par rapport aux crédits votés.

Les variations concernent principalement la reprise du solde d'exécution reporté 2021 à hauteur de 626 k€.

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE LA MÉTROPOLE**

**Budget annexe "Collecte et Traitement des Déchets Métropolitain" - Budget
Supplémentaire de l'exercice 2022**

Vote du budget supplémentaire du budget annexe « collecte et traitement des déchets métropolitain ».

Objectifs poursuivis, motifs de fait et de droit

Le budget supplémentaire est une décision modificative budgétaire qui a la particularité d'intégrer les restes à réaliser, ainsi que les résultats de clôture de 2021, en fonctionnement et en investissement.

Sont intégrées au budget supplémentaire 2022 du budget annexe « collecte et traitement des déchets métropolitain » les reprises des résultats 2021 des budgets annexes « collecte et traitement des déchets unifié des Territoires Marseille-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays de Martigues », « CT2- collecte et traitement des déchets », « CT3 - collecte et traitement des déchets » ; « CT5 - collecte et traitement des déchets ».

Implications de la décision : financières

Le budget supplémentaire du budget annexe « collecte et traitement des déchets métropolitain » en équilibre est :

Dépenses de la Section de Fonctionnement	24 116 672,86 euros
Recettes de la Section de Fonctionnement	24 116 672,86 euros
Dépenses de la Section d'Investissement	3 654 934,36 euros
Recettes de la Section d'investissement	3 654 934,36 euros

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget annexe "Collecte et Traitement des Déchets Métropolitain" - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	54
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ

Signé, le **23 JUIN 2022**